

26.11.2004 - 17:13 Uhr

SWISSMEDIC: Utilisation de médicaments dans la médecine vétérinaire : Les leaders d'opinion se prononcent sur la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires

(ots) - Les autorités responsables, accompagnées de représentants des exploitants agricoles et des vétérinaires, se sont réunies aujourd'hui à Villars-les-Moines près de Morat pour discuter de l'application de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Soutenue par Swissmedic, cette rencontre, placée sous le signe d'un échange de points de vue entre leaders d'opinion, avait principalement pour objectif de réfléchir à une application cohérente de la nouvelle législation. L'occasion de constater une fois de plus la volonté des groupements concernés d'utiliser les médicaments vétérinaires à bon escient.

Consommateurs, vétérinaires et exploitants agricoles souhaitent que les médicaments vétérinaires soient utilisés à bon escient, en particulier lorsque des denrées alimentaires d'origine animale sont en jeu. Au cours de cette rencontre, les groupements intéressés se sont unanimement déclarés satisfaits de constater que l'ordonnance contribuait à renforcer la confiance des consommateurs dans les aliments de provenance animale. L'administration de médicaments vétérinaires aux animaux de rente est en effet désormais soumise à des règles strictes.

Il est essentiel pour tous les intéressés, afin de promouvoir et de simplifier l'application de la nouvelle ordonnance, que les objectifs visés et les règles d'application soient communiqués avec clarté, ce qui requiert la participation tant des autorités que des associations concernées. Pierre-François Gobat, président de l'association des vétérinaires cantonaux, souligne l'accent mis aujourd'hui sur l'information et le conseil. En outre, l'efficacité de l'exécution de ces mesures passe obligatoirement par l'instauration d'une coordination entre les offices fédéraux et les organes cantonaux concernés, comme l'a expliqué Roland Zwahlen, chef de la division Médicaments vétérinaires de Swissmedic. Wolfgang Langhans, doyen de la faculté VETSUISSE, a relevé que la formation des vétérinaires incluait dorénavant et déjà des éléments de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires.

« Les questions de sécurité alimentaire et de protection des animaux sont d'un grand intérêt public », a rappelé le Conseiller national Josef Leu. Tous les participants s'accordent pour dire que la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires apporte une contribution nécessaire à la sécurité de nos aliments. Les vétérinaires se déclarent d'ailleurs satisfaits de l'adoption de conditions strictes en matière de fabrication des aliments et de l'introduction d'un système de contrôle qui faisait défaut jusqu'à présent.

Quant aux agriculteurs, ils étaient également représentés par le Conseiller national Hansjörg Walter, président de l'Union suisse des paysans. Il est ressorti clairement de la discussion que pour contribuer à encourager une utilisation correcte des médicaments vétérinaires, il était indispensable que l'administration des contrôles soit aussi simple que possible.

La nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV)

Adoptée par le Conseil fédéral au mois d'août dernier, la nouvelle OMédV est entrée en vigueur le 1er septembre 2004. Venant combler d'importantes lacunes juridiques en matière d'utilisation de médicaments vétérinaires, elle remplace ou complète d'anciennes dispositions et pose toute une série de nouvelles mesures d'exécution. Ces nouveaux textes, qui reposent sur la loi sur les produits thérapeutiques, fixent donc les règles applicables en matière d'utilisation de médicaments en médecine vétérinaire, mettant principalement l'accent sur : - une utilisation judicieuse des médicaments vétérinaires ; - la protection des consommateurs contre des résidus dans les aliments d'origine animale ; - la prévention des pénuries.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions relève de la compétence de Swissmedic, qui est chargé d'assurer leur exécution de concert avec les autres autorités fédérales et instances cantonales concernées. Un recueil complet des commentaires sur l'ordonnance est disponible sur le site Web de Swissmedic dès mercredi prochain (www.swissmedic.ch/medvet.asp). Rédigés sous forme de aide-mémoire, ils ont pour objet d'aider les vétérinaires dans l'application pratique des nouvelles règles.

Pour tout renseignement :
Roland Zwahlen, chef de la division Médicaments vétérinaires, tél.
031 322 02 20

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003713/100483035> abgerufen werden.